

- ❖ **Monsieur le Président ;**
- ❖ **Excellences, Mesdames et Messieurs ;**
- ❖ **Distingué Délégués.**

Qu'il me soit permis tout abord de vous adresser mes vives félicitations à l'occasion de la tenue de cette Réunion.

En effet, le Tchad a signé la convention sur les armes à sous munition le 03 Décembre 2008 et l'a ratifié le 26 Mars 2013. Cette Convention faut-il le rappeler vise à mettre fin aux souffrances provoquées par ces armes, qui ont tué ou blessé des dizaines de milliers de civils dans les pays où elles ont été utilisées.

❖ **Mesdames et Messieurs.**

Le Tchad a connu une histoire tumultueuse, marquée par de multiples conflits armés occasionnant des importantes que des séquelles. Il est à noter que des vastes étendues du territoire national sont polluées par des mines et restes explosifs de guerre dont les armes à sous munitions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 de la Convention sur les armes à sous-munitions, entre septembre 2020 à Avril 2021 le Tchad avec le soutien financier de l'Union Européenne a mené des activités d'enquête technique et de dépollution de la zone de Delbo dans la province de l'Ennedi Ouest alors connue comme étant contaminée par des armes à sous-munitions ; une superficie totale de 742 657 m² a été dépolluée et 11 armes à sous-munitions de type AO1 SCH ont été détruites. Il importe de noter que trois (03) conteneurs d'armes à sous munitions ont été relevés et détruits à Kaourchi dans la province de Borkou. Ces zones libérées ont permis de créer un environnement propice notamment la libre circulation des nomades pour accéder aux pâturages et libérer les couloirs de transhumance.

Au vue de ces résultats, le Tchad a déclaré officiellement en décembre 2021 qu'à sa connaissance les zones contaminées par les sous munitions placées sous sa juridiction sont nettoyées. Cependant, il reste la Province du Tibesti qui n'a pas encore fait l'objet d'une Enquête non technique, pour confirmer ou infirmer s'il y a présence des armes à sous munitions.

Cette situation nous oblige à solliciter une prolongation de deux ans pour mener des enquêtes non technique dans les cinq départements que compte la province du Tibesti. A l'issu de cette enquête, le Tchad aura une bonne lecture de la pollution et soumettra aux Etats Parties un plan détaillé de mise en œuvre.

❖ **Mesdames et Messieurs.**

Le Tchad marque sa ferme volonté de se conformer à cet instrument de Droit International Humanitaire, mais souhaite bénéficier d'une assistance internationale pour l'élimination de la contamination par les armes à sous munitions

Je vous remercie de Votre bienveillante attention.